

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 22375 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : INTJ1727030S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 24 novembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Bonnet René NIGEND : 118 969

Boisson Christophe NIGEND : 132 641

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Pires-Vernet Henri NIGEND : 141 534

Langlois Benoît NIGEND : 161 761

Laurendin Olivier NIGEND : 161 139

Paquereau Sébastien NIGEND : 139 264

Jungas Thierry NIGEND : 156 221

Fort Olivier NIGEND : 135 277

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Rinville Marie-Laure NIGEND : 191 701

Le Berre Pierre NIGEND : 165 079

Delamarre Yann NIGEND : 181 379

Vergé Frédéric NIGEND : 179 474

Parent Bruno NIGEND : 113 571

Thomas Alexandre NIGEND : 169 743

Pontault Valéry NIGEND : 164 023

Livoye Guillaume NIGEND : 225 628

Maas Johann NIGEND : 168 579

Lherbier Philippe NIGEND : 191 166

Nicholas Bruno NIGEND : 117 130

Leroy Philippe NIGEND : 114 626

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Colmard Arnaud NIGEND : 183 316

Malfait Marie NIGEND : 234 777

Mantel Christophe	NIGEND : 238 509
Henrion Sophie	NIGEND : 233 829
Jaffrezo Sophie	NIGEND : 227 331
Issert Floriane	NIGEND : 334 349
Grandjean Charène	NIGEND : 318 970
Carles Fanny	NIGEND : 310 113
Michaux Romuald	NIGEND : 323 893
Dufeil Patricia	NIGEND : 328 692
Sosthène Aurélien	NIGEND : 189 679
Bleuse Cédric	NIGEND : 173 517
Dupart Laurent	NIGEND : 174 340
Bourgoin Maëlen	NIGEND : 186 424
Pitard Bruno	NIGEND : 155 339
Parnet Marc	NIGEND : 158 084
Chrétien Richard	NIGEND : 133 594
Duma Sébastien	NIGEND : 134 883
Lacharme Jean-Christophe	NIGEND : 135 161
Chanut Éric	NIGEND : 140 375
Kalicinski Éric	NIGEND : 133 637
Helou Marc	NIGEND : 134 390
Sobera Éric	NIGEND : 132 207

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*